

SEANCE DU 21 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi vingt-et-un juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 17.07.2023).

Présents : DRICOURT Alain, LESUEUR Michel, MICHAUD Delphine, COMMÈRE Philippe, WEINMANN Annie, PEIROUX Nicole, PERELLO Myriam, BATTAGLIA Martin, ZERDEB Anissa

Absents excusés : LAMIDEL Mathias, LAMZOUZI Myriam (qui a donné pouvoir à LESUEUR Michel), PINET Dominique.

Absent : ANDRÉ Sabine, PELTIER Christian

Secrétaire de séance : COMMÈRE Philippe

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans remarques ni observations et signé par les membres présents à cette réunion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame COMMÈRE Philippe comme secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION/FOURNITURE ET POSE D'UNE PLAQUE ET GRAVURES AU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire fait part du mauvais état de la plaque et des gravures des noms inscrits au monuments aux morts et qu'il serait souhaitable de réaliser ces travaux sur le monument aux morts

Pour financer cet investissement, la commune peut solliciter une aide financière auprès de la Région. La commune autofinancera la différence.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De décider de réaliser les travaux, pour un montant estimatif de 2 687, 00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Région au taux maximum, pour un montant total de 2 687, 00 € HT.
- De préciser que les investissements n'interviendront que lorsque le dossier de demande de subvention sera accepté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet investissement

FONDS DE CONCOURS ARC 2023

Monsieur le Maire informe les membres présents, que l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), octroie aux communes de l'agglomération de moins de 2 000 habitants, un fonds de concours sur des projets d'investissement et pour un montant maximum de 35 000 €. Il est donc proposé de définir la ou les opérations d'investissement du budget primitif 2022, qui seront présentées à l'ARC.

Dans ce cadre, il est rappelé qu'en application du VI de l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE d'inscrire au programme 2023 du fonds de concours de l'ARC, le programme suivant

Nature de l'opération : Enfouissement des réseaux, rue Gérard de Seroux, Ruelle Dubois, place Paul Blondeau.

Montant I.T. des travaux réalisés	:	321 148 € 88
Recettes de subvention (DETR)	:	101 929 € 27
Reste à charge commune	:	219 219 € 61
Demande de fonds de concours 2023 ARC	:	35 000 € 00
Total restant à charge de la commune	:	184 219 € 61

BONS SCOLAIRES RENTRÉE 2023/2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reconduire pour l'année scolaire 2023/2024, la distribution de bons d'une valeur de 30 euros, aux enfants âgés de 11 ans à 16 ans, pour l'achat de fournitures scolaires, papeterie, livres et magazines culturels, sous forme de cartes cadeaux chez Cultura à Venette.

Ils peuvent être retirés en mairie à partir du 16 août 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 18/01/2024 AU 17/02/2024

Monsieur le Maire indique que notre commune est concernée par le recensement de la population en 2024. La période de collecte des informations dans les foyers s'effectuera du 18 janvier au 17 février 2024.

À cet effet il faut désigner un coordonnateur qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de désigner Madame COSTE Rachel comme coordonnateur communal pour le recensement de la population de notre commune pour la période de janvier à février 2024.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part de travaux SNCF concernant la réfection des voies de chemin de fer, les deux passages à niveau de la commune seront concernés et fermés, mais pas en même temps.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 19 heures 30
Affichage du compte-rendu le 27 juillet 2023